

3 C MANTHELAN
Société par actions simplifiée
Capital : 10.000 euros
Siège Social : 4 Rue de la Cassaderie
37240 LIGUEIL
493 948 475 RCS TOURS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 22 AVRIL 2025

L'An deux-mille-vingt-cinq et le vingt-deux avril à 17h00, la Société 3 C HOLDING, associée unique de la Société représentée par Monsieur Frédéric RENARD, Président, a pris les décisions suivantes relatives au changement de siège social de la Société.

L'Associée unique est en possession des documents suivants :

- Le rapport de la Présidence,
- Le projet des textes des résolutions

L'Associée unique a pris les décisions suivantes, relatives à :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidence, décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 22 avril 2025, à l'adresse suivante : 1 ZA le Noyer Froid – 37240 MANTHELAN.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédent, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé 1 ZA Le Noyer Froid – 37240 MANTHELAN.

Il peut être transféré à tout endroit par décision de la collective des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

FR

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.

Pour la Société 3 C HOLDING, Associée unique

Monsieur Frédéric RENARD, Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Frédéric Renard, the President of the company.Handwritten initials 'FR' in black ink, located in the bottom right corner of the page.